# PASSERELLE B78 VERS B

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| **LE PROGRAMME DE FORMATION** | | | |
| **Séquences** | **Durée** | **Intitulé** | **Contenu** |
| **Séquence 1** | * 2 h | * Trafic nul ou faible | * Comprendre le principe du point de patinage de l’embrayage et assurer sa mise en œuvre. * Être en capacité de réaliser un démarrage en côte en toute sécurité. |
| **Séquence 2** | * 5 h | * Condition de circulation variées, simples   et complexes | * Savoir utiliser la boîte de vitesses manuelle de façon rationnelle et en toute sécurité dans les conditions de circulation précitées et adopter les techniques de l’éco-conduite. * Être en capacité de diriger le véhicule en adaptant l’allure et la trajectoire à l’environnement et aux conditions de circulation. |

**Objectif de la formation**

A l’issue de la formation, le conducteur doit être en capacité d’utiliser, en sécurité, un véhicule muni d’un changement de vitesses manuel de façon simultanée avec les autres tâches de conduite.

**Prérequis pour suivre la formation**

Pour pouvoir suivre cette formation, vous devez attendre 6 mois après l’obtention du permis de conduire catégorie B78.

**Durée de la formation**

La formation dure 7 heures. Elle doit se dérouler sur 2 jours minimum et ne peut excéder 4 heures par jour. Si à la fin des sept heures de formation obligatoires, l’élève n’a pas acquis un niveau de compétence minimal compatible avec sa sécurité et celle des autres usagers, le responsable pédagogique ne pourra délivrer l’attestation de suivi de formation, dans ce cas l’élève devra continuer les leçons de conduite.

**Fin de formation**

À la fin de la formation, une attestation est remise par votre auto-école. Afin de conduire un véhicule de la catégorie B à boite de vitesse manuelle, vous devrez attendre la réception du titre du permis de conduire. L’auto-école se chargera des démarches administratives pour la fabrication du titre du permis B avec levée du code B78.